Questions à se poser concernant le règlement

- Comment obtenir les robots télécommandés : les faire coder et construire par un étudiant à l'IRIT, par les équipes elles-mêmes, les acheter ?
- Prêts de robots télécommandés entre équipes ?
- Pour les boutons sur le terrain, faire un mécanisme qui permet de libérer / re-bloquer une route ? ou est-ce que c'est l'arbitre qui enlève / remet un obstacle ?
- Est-ce que le parcours rentre bien dans les limites du terrain (sinon, agrandir le terrain ?) ? (attention notamment à la taille des intersections)
- La communication verbale est-elle autorisée ? Si oui, l'est-elle juste entre le membre de l'équipe qui a posé le robot autonome et celui qui contrôle le robot télécommandé ?